

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE
(pour les contrats Pass'14 et Rhône Pass)

Le demandeur doit fournir **un** des justificatifs ci-dessous :

- Facture d'électricité ou de gaz de moins de 3 mois ou,
- Facture de la Compagnie des Eaux de moins de 3 mois ou,
- Facture de téléphone (fixe ou portable) de moins de 3 mois ou,
- Quittance de loyer ou titre de propriété ou,
- Dernier avis d'imposition sur le revenu / taxe d'habitation ou,
- Carte grise du véhicule

Les pièces fournies doivent impérativement être au nom et prénom du demandeur.